

Résolution sur l'accès à l'information parlementaire dans le but de rapprocher les élus des citoyens

Berne (Suisse) | 7-10 juillet 2015

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne (Suisse) du 7 au 10 juillet 2015, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles,

- CONSTATANT** que les publics cibles de la communication parlementaire se dispersent et se segmentent et que les modes traditionnels de communication ne suffisent plus à rejoindre certaines clientèles, notamment les jeunes;
- CONSIDERANT** que TV5Monde devrait accorder plus de place aux débats parlementaires et en particulier à ceux de l'APF, dans le cadre de sa couverture de l'actualité politique francophone;
- PRENANT NOTE** de la volonté des assemblées parlementaires d'accroître la transparence de leurs activités, selon leurs règles et pratiques respectives, notamment par la diffusion des débats parlementaires, via le site Web de leur parlement ou leur canal parlementaire;
- CONSIDERANT** que les assemblées parlementaires démontrent, de manière générale, un intérêt certain envers l'utilisation du Web 2.0 dans une optique de diffusion de l'information parlementaire;
- SOULIGNANT** que près de la moitié des assemblées législatives de l'APF sont absentes des réseaux sociaux et que la plupart sont encore loin de profiter de manière optimale du potentiel de ceux-ci pour rapprocher les élus des citoyens;
- RAPPELANT** que l'APF s'est engagée lors du 14^e Sommet de la Francophonie tenu à Kinshasa, en 2012, à participer à la mise en œuvre de la Stratégie de la Francophonie numérique;
- RECOMMANDE** le développement d'un partenariat entre l'APF et TV5Monde afin d'assurer une meilleure diffusion de l'actualité parlementaire et d'apporter un regard original sur la diversité culturelle de la Francophonie;

ENCOURAGE

les assemblées parlementaires de la Francophonie à adopter des mesures administratives pour améliorer l'accès à l'information parlementaire et la transparence dans la diffusion des débats parlementaires;

INCITE

les assemblées parlementaires à profiter des nombreuses possibilités qu'offre le Web 2.0 pour assurer une présence institutionnelle de leur assemblée sur les réseaux sociaux;

INVITE

les assemblées législatives de la Francophonie à élaborer des stratégies de communication parlementaire basée sur l'utilisation du Web 2.0 pour favoriser la participation citoyenne au débat démocratique et accroître l'intérêt de la population à l'égard des travaux parlementaires et de la démocratie, en général;

**ENCOURAGE
ET RECOMMANDE**

aux États et gouvernements francophones de poursuivre et de mettre en œuvre la Stratégie de la Francophonie numérique en vue de renforcer l'exercice de la démocratie et de rapprocher les élus des citoyens.